



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 7 juillet 1961

à 10 h. 50

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 6 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>)	27

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Colombie, Hongrie, Indonésie, Irlande, Portugal, Tchécoslovaquie, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales
(E/3452/Rev.1, E/3466, E/3468, E/3486, E/3522) (*suite*)

1. M^{me} LOUKANOVA (Bulgarie) souligne l'importance de la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale relative à la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et au renforcement des commissions économiques régionales. Cette résolution présentera une importance particulière pour les travaux de la CEE, seul organe au sein duquel les pays d'Europe orientale et les pays d'Europe occidentale se réunissent pour discuter des questions économiques et travailler de façon réaliste. Il est toutefois regrettable que la région ne soit pas tout entière représentée à la Commission: la République démocratique allemande en est toujours exclue, bien que la question soit posée depuis des années. La même absence d'universalité se retrouve à

la CEAE0, dont sont exclus des pays aussi importants que la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Viet-Nam et la République populaire mongole.

2. L'œuvre technique et scientifique de la CEE dans un certain nombre de domaines qui intéressent l'Europe est d'une grande utilité. En dehors de ses travaux courants, la CEE s'occupe aussi de problèmes tels que la division internationale du travail et l'automatisation. Le critère fondamental de l'utilité de son travail est le suivant: contribue-t-il au progrès de la collaboration internationale, et aide-t-il à développer les relations économiques et commerciales?

3. Sans vouloir contester l'utilité de l'œuvre accomplie par la CEE à sa seizième session, M^{me} Loukanova fait observer que la Commission n'a pas abordé d'importantes questions qui présenteraient de l'intérêt non seulement pour l'Europe mais pour d'autres régions aussi, par exemple les effets des groupements économiques fermés sur le commerce européen et sur le développement économique du reste du monde. La CEE devrait être la première à étudier cette question. A la seizième session, plusieurs délégations ont tenté de montrer les avantages de ces groupements en citant des chiffres relatifs à la croissance économique des pays membres. Or, lesdits groupements ont des effets sur les pays tiers, ainsi que la CEAE0 le signale dans son rapport (E/3466, paragraphe 325). Le Marché commun européen a en fait eu des effets fâcheux sur le commerce des pays d'Asie et d'Extrême-Orient. Les tarifs douaniers appliqués en Europe à certaines de leurs exportations ont été relevés, et les pays du Marché commun ont refusé de négocier. La réduction générale de 20% opérée sur les tarifs douaniers des pays de la Communauté économique européenne, sous réserve de réciprocité, ne profite en rien aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient. De plus, l'unification des prix des produits agricoles au sein de la Communauté économique européenne a inévitablement des répercussions sur les importations des pays de la Communauté en provenance d'autres régions. Il en est de même des accords bilatéraux relatifs aux produits agricoles, négociés sous les auspices de l'Association européenne de libre-échange.

4. La CEA, elle aussi, a évalué de façon sûre et réaliste les répercussions et les dangers de la division économique de l'Europe, qui dépassent largement le cadre de ce continent (E/3452/Rev.1, paragraphes 20 à 26). L'existence des groupements économiques européens pourrait fort bien avoir des conséquences désastreuses pour l'industrialisation de l'Afrique. Le moment est donc venu de faire le point des recherches déjà faites en ce qui concerne les effets des deux groupements en question.

5. Le paragraphe 3 du dispositif de la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale permet aux commissions économiques régionales de traiter précisément ce genre de problèmes. Il faut espérer que la résolution 5 (XVI) de la CEE, relative au développement et au renforcement des activités de la Commission, facilitera l'aide aux autres régions. La question a fait l'objet de discussions très approfondies à la seizième session de la CEE, et bien que l'on ait soutenu que la Commission avait suffisamment de problèmes à résoudre, la résolution 2 (XVI), relative à la coopération avec les pays peu développés, et la résolution 4 (XVI), relative à la décentralisation des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et au renforcement des commissions économiques régionales dans le domaine de l'assistance technique, sont une expression nette de la volonté des pays d'Europe de permettre à la CEE de travailler pour les régions peu développées. Le Secrétaire exécutif de la CEE a exposé en détail les conséquences de ces résolutions lorsqu'il a présenté son rapport au Conseil (1153^e séance).

6. La résolution 1 (XVI) de la CEE, relative aux conséquences économiques et sociales du désarmement, est extrêmement importante, car les pays membres de la CEE sont précisément ceux qui supportent les plus lourdes dépenses d'armement. Non seulement le désarmement sous contrôle international efficace les délivrerait de cette charge, mais encore il leur permettrait d'aider les pays peu développés.

7. La coexistence pacifique repose sur les échanges commerciaux entre pays ayant des régimes économiques et politiques différents. Malgré un certain accroissement, les échanges entre l'Est et l'Ouest sont encore sans rapport avec le niveau actuel de la production et celui qu'elle pourrait atteindre. Il importe de lever les obstacles aux échanges internationaux. Ces échanges doivent reposer sur le principe de non-discrimination, sur des contrats à long terme et sur l'application de la clause de la nation la plus favorisée. On ne donne pas encore la première place dans les travaux de la CEE aux mesures tendant à favoriser les échanges commerciaux. La résolution 9 (XVI) de la CEE, relative au Comité pour le développement du commerce, donne des directives générales visant au développement des échanges, mais le danger subsiste de voir la question renvoyée de la Commission à des groupes de travail et vice versa sans résultats positifs.

8. Les rapports des commissions économiques régionales insistent beaucoup sur l'instabilité des prix des produits primaires et sur la lenteur avec laquelle progresse la demande de ces produits. Ce serait une solution que les pays peu développés traitent une partie de leurs produits, à condition que les pays industrialisés ne frappent pas les produits transformés de droits de douane plus élevés.

9. Au chapitre V de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960* (E/ECE/419), on a tenté de déterminer comment l'Europe pourrait aider les pays peu développés à faire face à leurs besoins commerciaux. La conclusion est que si les politiques commerciales actuelles sont poursuivies, les pays peu développés

resteront des dépendances des pays industrialisés, chargés de les approvisionner en matières premières. Ce qu'il faut, c'est un programme à long terme fondé sur l'industrialisation. La délégation bulgare traitera cette question plus en détail lors de l'examen d'autres points de l'ordre du jour. Un autre reproche que l'on peut adresser à la CEE est de n'avoir pas encore créé d'organes spécialement chargés de problèmes aussi importants que ceux du pétrole, de l'industrie des machines-outils ou de l'industrie chimique. Il faut espérer que tous les membres de la CEE reconnaîtront finalement la nécessité d'une collaboration à l'échelle européenne dans ces secteurs.

10. Les travaux des commissions économiques régionales gagnent chaque année en profondeur. La résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale offre de vastes possibilités de nouvelle expansion dans les domaines appropriés.

11. M. DUPRAZ (France) rappelle que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social donnent des directives communes aux quatre commissions et qu'il appartient à chacune d'elles et à leurs secrétaires exécutifs respectifs d'adapter ces textes généraux aux conditions particulières à chaque région. Certes, ayant des mandats analogues, les commissions sont amenées à adopter des structures parallèles; la CEA, par exemple, a créé, comme les autres, un Comité du commerce. Mais il convient de noter aussi que chacune des commissions, en s'adaptant aux besoins particuliers de sa région, arrive à définir sa personnalité propre. Le premier souci de la CEA fut de se constituer une infrastructure de documentation et d'information; il faut la féliciter de la détermination avec laquelle elle s'est mise à cette tâche. La CEE, au contraire, a pu passer aux formes les plus élaborées de l'analyse économique et publier des études qui lui ont valu jusqu'ici un prestige certain. Du fait même de la tâche particulière qui lui incombe — qui est d'amener deux systèmes économiques différents à se mieux connaître et si possible à coopérer — elle a l'occasion d'organiser des rencontres d'experts et de confronter des mécanismes. Par exemple, réalisation assez remarquable, au moins dans son principe, elle a organisé une réunion de conseillers économiques principaux des gouvernements. Former des cadres, en revanche, ne sera pas le souci principal de la CEE, alors que la CEPAL, la CEAO et la CEA donnent à cette fonction de formation un rang très élevé dans l'ordre de priorité.

12. Donner des conseils aux gouvernements est aussi une des fonctions des commissions régionales et l'on sait quel succès la CEPAL a remporté sur ce point.

13. Les commissions régionales se préoccupent également de l'organisation du commerce des pays de leur région. Pour la CEE, il s'agit surtout d'éliminer les obstacles dus à l'existence de systèmes économiques différents et d'arriver à développer le commerce Est-Ouest. Si les résultats obtenus à cet égard sont encore modestes, c'est que la tâche est difficile, mais il faut savoir gré à la CEE d'apporter beaucoup de soin à cet aspect essentiel de son œuvre. La conclusion de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial in-

ternational (E/3468, paragraphe 451) est un bel exemple de réussite à l'actif de cette Commission.

14. La coopération commerciale peut aussi revêtir des formes plus ambitieuses et aboutir à des plans d'intégration régionale. On a, à juste titre, rendu hommage à l'action que la CEPAL mène dans ce domaine, mais il faut aussi louer la CEAE0 d'avoir su se limiter pour tenir compte des données propres à sa région. Le travail important qu'a fait cette Commission pour présenter aux Etats d'Asie et d'Extrême-Orient un échantillonnage des différents systèmes préférentiels par lesquels il est possible de parvenir à l'intégration économique a permis à ses membres de se faire une idée concrète de ce qui est réalisable. La CEA, qui doit suivre différentes tentatives de regroupement et d'intégration, a abordé ces problèmes sous deux angles. Tout d'abord, à partir d'une étude objective de son secrétariat, elle a examiné les conséquences pour l'Afrique de certains mouvements d'intégration extérieurs à ce continent et, d'autre part, elle a décidé d'étudier les problèmes du commerce intra-africain, ce dont sera notamment chargé le Comité du commerce qu'elle vient de créer (E/3452/Rev.1, paragraphes 20 à 26 et 194 à 201). L'avenir dira comment cette Commission saura s'orienter entre les tentations d'une symétrie avec les autres commissions économiques régionales et les impératifs de circonstances régionales concrètes.

15. Ces réflexions conduisent à aborder le problème de la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et du renforcement des commissions économiques régionales. L'Assemblée générale avait invité le Secrétaire général à recueillir l'avis des commissions économiques régionales à ce sujet: la délégation française a été frappée par le manque de concordance des réponses reçues. S'il n'y a pas de désaccord fondamental entre les diverses commissions sur leur désir de jouer un rôle plus important au sein de l'Organisation des Nations Unies, en revanche les avis exprimés reflètent des conceptions différentes sur la portée de la décentralisation et même sur sa signification.

16. Allant le plus loin dans le sens de la décentralisation, la CEPAL souhaite intervenir plus étroitement dans l'élaboration des programmes de développement intéressant les pays latino-américains, soit sur le plan régional, soit même sur le plan national. Elle envisage également une décentralisation de certaines fonctions administratives en matière d'assistance technique et suggère qu'on lui attribue la gestion de certains fonds affectés à l'exécution des programmes des Nations Unies. Enfin, elle voudrait être associée de manière plus intime au recrutement des experts d'assistance technique qui doivent remplir leur mission en Amérique latine (E/3486, paragraphe 363 iv).

17. La CEAE0 souhaite plutôt voir renforcer la coopération entre les services du Siège, les secrétariats des commissions et les institutions spécialisées, notamment pour l'exécution des programmes d'assistance technique et les projets du Fonds spécial. Mais elle exprime l'espoir que les mesures administratives qui seront prises n'aient pas pour conséquence de rendre

les procédures plus complexes. Selon elle, la préoccupation essentielle des différents organes des Nations Unies devrait être l'utilisation des ressources disponibles avec le maximum d'efficacité et de célérité (E466, paragraphe 422).

18. La CEE voit surtout dans la décentralisation un moyen d'utiliser davantage les possibilités offertes par les commissions régionales pour procéder aux études et exécuter les programmes économiques, ainsi que pour recruter dans les pays industrialisés les experts demandés par des pays en voie de développement.

19. Ces divergences de vues sont la conséquence normale de la vocation distincte de chacune des commissions. Le Conseil devrait éviter de prendre des décisions d'ordre général, applicables sans distinction à toutes les commissions régionales. Au surplus, la CEA, dont les problèmes se posent peut-être de façon plus aiguë parce qu'ils sont plus récents, n'a pas encore donné son avis.

20. D'un autre côté, la décentralisation n'intéresse pas seulement l'Organisation des Nations Unies et ses organes régionaux, mais aussi les institutions spécialisées, surtout si cette décentralisation devait porter sur la gestion des programmes de coopération technique. Or les chefs des secrétariats de ces institutions ont cru devoir mettre le Conseil en garde contre le danger qu'il y aurait à modifier radicalement les structures administratives qui ont été progressivement édifiées grâce à des arrangements entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et qui ont été soumises à l'épreuve du temps.

21. La délégation française demeure favorable à des mesures visant à renforcer l'action des commissions économiques régionales, mais souhaite que ces mesures soient préparées soigneusement, de façon à éviter un alourdissement des procédures et une perte d'efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. Peut-être la solution de cette difficulté réside-t-elle dans une décentralisation analogue des institutions spécialisées elles-mêmes, qui aurait pour but de renforcer les organes locaux qu'elles possèdent dans certaines régions ou d'en créer là où il n'en existe pas encore.

22. Il importe cependant de ne pas perdre de vue que les commissions régionales ne sont pas des organismes opérationnels. Elles s'occupent de questions économiques et sociales, et se tiennent à l'écart, autant que possible, des problèmes politiques; elles conseillent, coordonnent, arbitrent; elles apportent le concours de leurs études et de leur personnel. L'Organisation des Nations Unies a des tâches si variées que le schéma des responsabilités doit rester clair si l'on veut éviter des confusions et si l'on ne veut pas aboutir à des déboires. Pour louable que soit l'esprit d'entreprise, le Conseil doit maintenir avec rigueur l'ordre général des missions et des travaux.

23. M. MICHALOWSKI (Pologne) constate que l'une des phases de la lutte engagée pour conférer aux commissions économiques régionales le rôle qui convient s'est achevée, après plusieurs années d'un débat animé, par l'adoption de principes fondamentaux pour

lesquels les pays socialistes combattent depuis longtemps et qui ont consacré l'indépendance de ces commissions et leur droit d'établir leurs propres plans et d'arrêter leur programme. Il est bon que les commissions n'aient pas à s'en tenir à des travaux de recherche et qu'elles soient à même de participer aux opérations d'assistance technique aux pays peu développés.

24. Si l'on veut que les travaux des commissions économiques régionales soient aussi efficaces que possible, certaines conditions préalables doivent être remplies. A leur plus grande liberté d'action doit s'ajouter un effort systématique de coopération entre leurs membres; de fait, plus est grande leur indépendance, plus cette coopération est nécessaire. Pour que l'assistance octroyée à titre bilatéral et multilatéral aux pays peu développés soit la plus utile possible, les commissions économiques régionales ne doivent pas disperser leurs efforts, mais au contraire organiser leurs travaux par une planification à long terme tant dans le domaine de la recherche que dans celui de l'assistance proprement dite.

25. L'histoire du *xx*^e siècle montre que le rythme du développement est plus rapide dans les pays où l'économie est planifiée suivant un ordre de priorité conçu notamment pour favoriser les investissements qui présentent un intérêt national, plutôt que telles ou telles entreprises. Au fur et à mesure qu'un Etat devient plus fort, la planification économique et la coordination prennent plus d'importance. Cette tendance est irréversible, bien que le processus ne se déroule pas de la même façon dans tous les pays. Il faut donc que les commissions économiques régionales deviennent des organismes de planification à long terme et de coordination des plans gouvernementaux, à l'échelon régional. Leurs travaux doivent être organisés de façon à leur permettre de fournir, en matière de statistique et de recherche, les éléments nécessaires à une planification à long terme.

26. On peut se demander dans quelle mesure les économies des divers pays peuvent en fin de compte devenir complémentaires, et jusqu'à quel point l'économie d'une région donnée dépend de celles des autres régions. Il faut viser à accélérer le développement économique de l'ensemble d'une région, sans entraver le développement d'aucun des pays qui la compose. L'observateur de la Tunisie a fort bien traité cette question à la séance précédente.

27. Les commissions économiques régionales doivent également, pour jouer le rôle qui leur incombe, contribuer activement à créer une atmosphère favorable aux échanges de produits de base. Elles doivent devenir des centres où tous les pays puissent trouver des solutions à leurs problèmes respectifs. Mais elles ne pourront y parvenir tant que tous les pays de la région n'en feront pas partie.

28. Il est particulièrement urgent que la CEE fasse tous ses efforts pour satisfaire aux conditions précitées. Il y a lieu de féliciter le secrétariat de cette Commission pour la manière dont il a accompli certaines de ses tâches, en partie d'ailleurs grâce aux campagnes menées par les pays socialistes, mais il s'est dérobé devant

certains problèmes d'une importance capitale pour la croissance de l'ensemble de l'économie européenne, notamment celui de l'intégration économique de l'Europe. La faute n'en est pas à la Commission elle-même, ni à son secrétariat, mais à certains membres de la Commission qui ne veulent pas envisager d'augmenter les pouvoirs de la CEE et qui font preuve de discrimination politique en refusant d'admettre la République démocratique allemande au sein de la Commission. La CEE doit être renforcée, non seulement dans l'intérêt des pays européens eux-mêmes et parce qu'elle est un lieu de rencontre pour des pays dotés de structures économiques et politiques différentes, mais aussi en raison de l'influence qu'exerce l'Europe sur d'autres régions et notamment sur les régions peu développées, ainsi qu'on a pu le voir par les effets de l'intégration de l'Europe occidentale. Pour organiser leur développement économique, les pays peu développés doivent connaître l'évolution de la situation dans l'ensemble de l'Europe. Or, la CEE peut être extrêmement utile à cet égard. La CEPAL a fait plus de progrès que la CEE, grâce à l'entière coopération de tous ses membres.

29. Le Conseil a une grande responsabilité à l'égard de la CEA: il doit encourager ses travaux et aider son secrétariat à assister les pays qui souffrent non seulement de pauvreté, mais aussi des effets de la politique égoïste des anciennes puissances coloniales. On peut créer l'impression que l'on fait quelque chose pour l'Afrique, mais M. Michalowski n'est pas certain que l'action entreprise conduise à l'élévation des niveaux de vie des populations de ce continent. Si on laisse la situation à la CEA évoluer de la même façon qu'à la CEE, il deviendra beaucoup plus facile de diviser l'Afrique en sphères d'influence. La CEAE0 se trouve devant le même danger, quoique à un degré moindre. Il est certain que l'absence de la République populaire de Chine diminue l'efficacité de ses travaux.

30. Les observations ci-dessus ne constituent pas une critique à l'égard des secrétariats des commissions économiques régionales, bien au contraire. Mais il est indispensable d'étendre le champ d'action des commissions et d'augmenter leur influence. La délégation polonaise est donc disposée à appuyer toute proposition en ce sens et se réserve de déposer elle-même des propositions le cas échéant.

31. M. NAEGELI (Danemark) dit que, puisque le Conseil pourra examiner plus en détail, à propos d'autres points de son ordre du jour, la plupart des grandes questions traitées dans les rapports de la CEA, de la CEAE0 et de la CEPAL, il se bornera à parler du rapport de la CEE, dont le Danemark est membre.

32. Comme les années précédentes, la CEE s'est occupée de rassembler les données statistiques et d'établir les prévisions relatives à l'évolution de la situation, qui permettent aux responsables d'élaborer des plans. En outre, la CEE a étudié le problème du développement du commerce entre les pays à économie planifiée et les pays à économie de marché; ce problème est d'une nature telle que c'est dans le cadre de la Commission que l'on a le plus de chances de le résoudre.

On peut déjà noter certains progrès; par exemple, plusieurs pays ont signé la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international, préparant ainsi la suppression de l'une des causes de difficultés dans le commerce entre l'Est et l'Ouest. L'échange de marchandises entre le Danemark et les pays d'Europe orientale a progressé de manière assez satisfaisante au cours des dernières années, mais le Danemark demeure convaincu que les obstacles qui subsistent dans le commerce entre l'Est et l'Ouest empêchent que d'importantes possibilités d'échanges commerciaux soient utilisées. La délégation danoise a donc participé activement aux travaux relatifs à l'amélioration des techniques du commerce extérieur, lors de la seizième session de la Commission et au cours de la réunion d'experts gouvernementaux du commerce extérieur tenue en mai 1961. Certaines divergences dans la définition des termes ont donné lieu à des difficultés, mais le Danemark espère que de nouvelles discussions et des contacts personnels permettront d'aboutir à une solution satisfaisante.

33. La délégation danoise a entendu avec un très grand intérêt les arguments avancés pour et contre la décentralisation. Mais comme toute la question de l'organisation du Secrétariat doit être débattue par l'Assemblée générale sur la base des propositions du Comité d'experts constitué en exécution de la résolution 1446 (XIV) de l'Assemblée générale, et puisque les observations du Secrétaire général sur ces propositions ne seront pas connues avant la seizième session de l'Assemblée générale, la délégation danoise préfère ne pas se prononcer pour le moment. D'une façon générale, elle partage l'avis exprimé par le représentant du Royaume-Uni (1154^e séance), selon lequel il faut, pour juger les propositions, quelles qu'elles soient, se demander si elles servent les fins de l'Organisation.

34. M. CERULLI-IRELLI (Italie) remercie les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales d'avoir fourni au Conseil un tableau aussi complet des problèmes que soulève la situation économique du monde.

35. Il se félicite de la conclusion de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international que plusieurs pays ont déjà signée, notamment l'Italie. C'est un document diplomatique de la plus haute importance qui est à mettre à l'actif de l'esprit de collaboration de tous les membres de la CEE. Cette Commission a fait porter ses efforts sur deux autres tâches importantes: l'amélioration des techniques du commerce extérieur, par l'entremise de son Comité pour le développement du commerce, et la réunion des conseillers économiques des gouvernements.

36. La délégation italienne se réserve d'intervenir plus tard au sujet de la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies. Elle se bornera pour l'instant à souligner que la meilleure méthode est que les commissions économiques régionales s'en tiennent rigoureusement aux aspects économiques et sociaux des questions, les aspects politiques étant traités dans d'autres organes des Nations Unies.

37. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) constate que les rapports de toutes les commissions économiques régionales font ressortir qu'il est absolument indispensable d'apporter une aide plus efficace à l'élaboration des programmes et des plans à l'échelon national. Devant le Comité de l'assistance technique, à la 232^e séance, le représentant des Etats-Unis a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la qualité de la coopération et disposer de plus d'experts pour l'élaboration des programmes et la planification à l'échelon national. Il est, de fait, primordial de mieux comprendre la planification si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies contribue véritablement à résoudre les problèmes qui se posent aux pays sous-développés.

38. Parlant des travaux de la CEE, le représentant des Etats-Unis se déclare heureux que Chypre soit devenue membre de la Commission. Il espère que cette Commission, où sont représentés plusieurs des pays les plus économiquement avancés du monde, continuera à donner le genre de directives qu'elle est peut-être la seule des commissions régionales à pouvoir donner.

39. En ce qui concerne la CEA, M. Klutznick tient à assurer le Secrétaire exécutif que son gouvernement comprend parfaitement les problèmes qui se posent dans la région et souhaite aider à les résoudre. Les Etats-Unis, en particulier, sont désireux de collaborer avec les pays producteurs et les pays consommateurs pour améliorer la situation en ce qui concerne les prix des produits de base. Malgré certaines propositions faites au Conseil, il ressort de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960* que moins de 10% des importations totales des pays d'Europe orientale proviennent des pays peu développés, tandis que la proportion correspondante pour les pays d'Europe occidentale est de 27%, et pour les Etats-Unis et le Canada, de 32%. En chiffres absolus, la différence est encore plus frappante. M. Klutznick félicite la CEA de ses débuts prometteurs et espère qu'elle réalisera des progrès encore plus grands à l'avenir.

40. La délégation des Etats-Unis se plaît à constater que la CEAO manifeste de plus en plus de vigueur. Le projet relatif au bassin inférieur du Mékong est un magnifique exemple de coopération. Le projet relatif à la grande route d'Asie progresse également d'excellente manière.

41. Quant à la CEPAL, il convient de la féliciter du programme de travail qu'elle met en œuvre, et plus particulièrement des accords de coopération qu'elle a conclus avec l'Organisation des Etats américains et la Banque interaméricaine de développement. La Commission progresse de manière satisfaisante vers la solution de l'important problème qui consiste à transformer des sociétés agricoles en sociétés industrialisées en portant le moins possible atteinte aux hommes et aux institutions. La délégation des Etats-Unis se félicite également des progrès réalisés en ce qui concerne la création de l'institut latino-américain de planification du développement économique.

42. Touchant la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines

économique et social et le renforcement des commissions économiques régionales, M. Klutznick partage l'avis que le Secrétaire général exprime dans l'utile note présentée au Conseil (E/3522), suivant lequel les commissions économiques régionales devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans lesdites activités, notamment au stade de la planification et de la programmation. Il estime aussi qu'il faudrait de temps à autre examiner la possibilité de faire participer les commissions à d'autres aspects des tâches d'exécution de l'Organisation et rechercher dans chaque cas particulier s'il vaut mieux confier la surveillance d'un projet aux fonctionnaires du Siège ou à ceux de la commission régionale intéressée. De leur longue expérience des problèmes de la décentralisation, les Etats-Unis ont tiré deux leçons. La première est que les problèmes à résoudre sont d'ordre strictement pratique et ne soulèvent pas de questions de principe. La seconde est qu'il n'existe pas de solution universelle valable en tout temps et dans toutes les circonstances. Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable et même inévitable d'accroître le rôle des commissions économiques régionales, la délégation des Etats-Unis estime donc qu'étant donné les différences profondes qui existent entre les pays et les régions, une simplification excessive des questions irait à l'encontre des fins cherchées par le Conseil. Il demeure indispensable que le Conseil joue de façon continue et efficace son rôle de direction et de coordination.

43. Les Etats-Unis ne pensent pas que la décentralisation doit entraîner une augmentation de personnel des commissions économiques régionales aux dépens du Siège. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'assistance technique. En outre, en ce qui concerne l'assistance technique, le financement de tâches d'exécution confiées aux commissions régionales, mis à part tout ce qui a trait à la planification, à l'élaboration des programmes et à l'évaluation, doit être assuré par prélèvement sur les fonds du Programme élargi et non sur ceux du budget ordinaire.

44. S'il est nécessaire et souhaitable de multiplier les consultations entre représentants résidents et commissions régionales sur de nombreuses questions, il faut aussi se rappeler que les représentants résidents rendent compte au BAT et qu'une direction fragmentée nuit à l'efficacité. En ce qui concerne les institutions spécialisées et l'AIEA, il ne faut pas oublier que beaucoup

d'entre elles ont déjà une longue expérience de la coopération internationale et qu'il faut tenir compte de leur rôle si l'on veut décentraliser les activités de l'Organisation des Nations Unies.

45. En résumé, la délégation des Etats-Unis préconise une décentralisation progressive, qui ait des bases solides et qui laisse leurs fonctions normales au Siège, aux institutions spécialisées, à l'AIEA et aux représentants résidents.

46. M. ANIEL QUIROGA (Espagne) félicite les quatre secrétaires exécutifs pour les déclarations qu'ils ont faites et dans lesquelles ils ont évoqué les principaux problèmes qui se posent dans leurs régions respectives.

47. L'exemple de la CEE montre qu'il peut y avoir collaboration constante dans de nombreux domaines sur un continent où se pose pourtant le problème de la coexistence de deux systèmes économiques différents. Les travaux de la Commission permettent d'espérer qu'elle réussira à surmonter les divers obstacles qui s'opposent à une meilleure coopération économique et notamment au développement d'échanges économiques et sociaux. Il convient de féliciter la Commission de présenter chaque année des études objectives qui donnent un excellent tableau de l'évolution économique pendant l'année.

48. La délégation espagnole juge satisfaisants les programmes entrepris par la CEPAL. Ils ont d'autant plus de chances d'être menés à bien que les pays d'Amérique latine ont à faire face à des problèmes analogues et ont une perspective commune.

49. La CEAEO semble aussi avoir réalisé des progrès satisfaisants vers la solution des problèmes qui se posent dans cette région vaste et très peuplée. L'exécution de projets concrets semble être le meilleur moyen de résoudre ces problèmes.

50. L'on peut espérer que les nombreux problèmes qui se posent à l'Afrique seront résolus grâce à une coopération constructive et que la CEA tirera parti de l'expérience acquise par les autres commissions régionales.

51. La délégation espagnole est, d'une manière générale, favorable à une décentralisation administrative, mais pense qu'il ne faut pas modifier la constitution des commissions économiques régionales.

La séance est levée à 13 heures.